



Demande de renseignements sur l'acquisition d'un bien pendant un

Par **mana4**, le **29/01/2010** à **18:15**

Bonjour,

Etant en instance de divorce,
Ai-je le droit d'acquérir un bien (maison) à mon nom de jeune fille sans que mon futur ex-mari ne puisse y toucher ou réclamer quelque chose?

D'autre part suis-je obligé de l'en informer?

merci de votre réponse